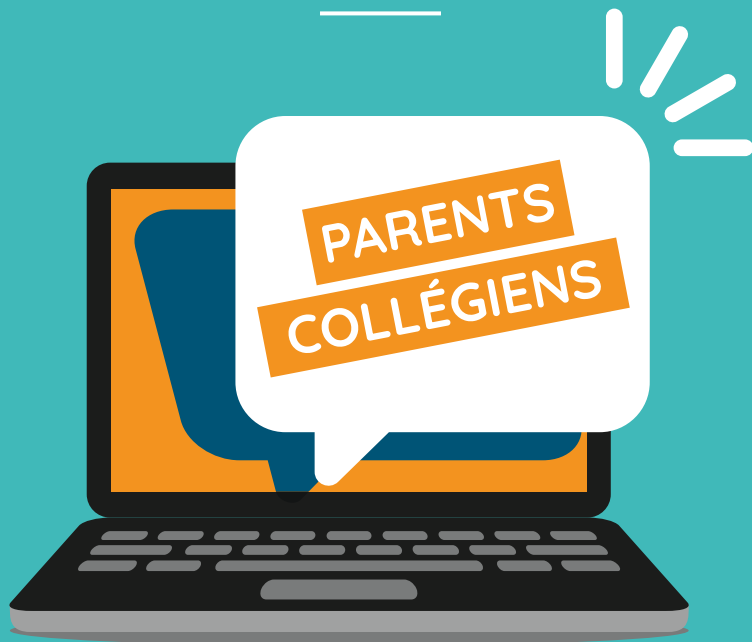


Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

GUIDE PRATIQUE ORDINATEUR PORTABLE



econocom

essonne.fr



Édito

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves,

La rentrée en sixième est un temps fort dans la scolarité de votre enfant. Le Département de l'Essonne y accorde une attention toute particulière. Au-delà de ses compétences obligatoires, et à travers une politique dynamique, le Département porte l'ambition d'accompagner les usages numériques éducatifs dans les collèges, grâce à des équipements et des services adaptés. C'est la raison pour laquelle la nouvelle politique d'équipement des élèves de 6^e en ordinateurs portables, adoptée en juillet 2020, a pour objectif d'offrir à chacun et chacune un cadre d'enseignement de qualité dès l'entrée au collège.

Depuis septembre 2020, 40 000 ordinateurs portables ont été mis à la disposition des élèves de 6^e et leurs enseignants dans les 120 collèges de l'Essonne. Ainsi dotés par le Département d'ordinateurs identiques à ceux de leurs élèves, les enseignants sont en mesure de mettre les usages numériques au service de leur pédagogie, adaptée à chaque élève.

La rentrée 2022 actera la poursuite de ce déploiement technologique : tous les nouveaux élèves de 6^e se verront offrir un ordinateur qu'ils conserveront jusqu'à la fin de leur scolarité au collège.

En favorisant l'apprentissage de l'autonomie, l'accès aux connaissances et l'ouverture sur le monde, le Département de l'Essonne agit en faveur de la lutte contre les inégalités et de la réussite éducative pour tous les collégiens.

Bienvenue au collège et bonne rentrée !



Jérôme Bérenger

Vice-président
en charge des collèges
et de la réussite éducative



François Durovray

Président du Département
de l'Essonne

UN ORDINATEUR POUR CHAQUE COLLÉGIEN



Pourquoi le Département confie-t-il un ordinateur aux collégiens rentrant en 6^e ?

Pour chaque collégien, disposer d'un ordinateur personnel est essentiel pour travailler à la maison et au collège dans les meilleures conditions.

Ainsi, les collégiens peuvent gagner en autonomie, développer leur pratique des outils numériques, et avoir un accès facilité aux savoirs, aux ressources éducatives et à la citoyenneté.

Grâce à un travail partenarial avec l'Éducation nationale, ce projet contribue à la réussite de tous les élèves.

À qui appartient l'ordinateur ?

L'équipement est prêté au collégien à titre individuel et nominatif. **Il reste la propriété du Département de l'Essonne le temps de la scolarité en collège.** À la fin de la 3^e, l'équipement sera cédé gratuitement au collégien qui en deviendra propriétaire.

Que se passe t-il en cas de changement de collège ?

En cas de changement de collège en Essonne, le collégien conserve son ordinateur. Le suivi administratif est assuré par le Département en lien avec les établissements.

En cas de départ anticipé du collège, moins de deux ans après la date de mise à disposition de l'ordinateur et vers un établissement hors de l'Essonne, le responsable de l'élève signale cette situation auprès du collège et restitue le matériel.

UN OUTIL NUMÉRIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Les ordinateurs distribués sont destinés à un usage éducatif et personnel :

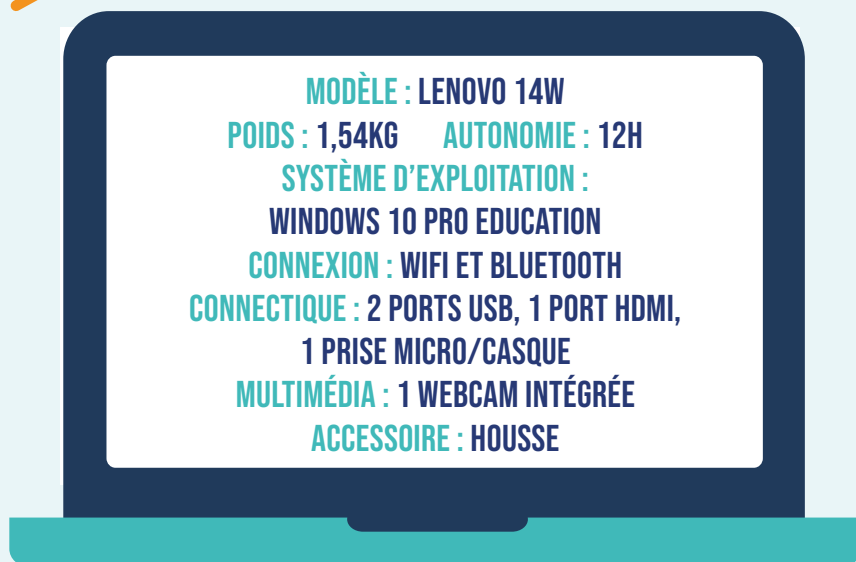
- Accès à des logiciels et des ressources pédagogiques.
- Accès à Internet, monde ouvert sur tous les sujets : actualité, histoire, arts, cinéma, sciences, cuisine, sport, citoyenneté, chacun peut y satisfaire sa curiosité.

L'utilisation en classe peut se faire à l'initiative des enseignants qui le souhaitent. L'ensemble des enseignants intervenant en 6^e sont équipés des mêmes ordinateurs.

Avec un accès à l'ENT (Espace numérique de travail), cet ordinateur facilitera également le lien entre vous et les équipes pédagogiques et administratives du collège. Cet espace donne accès aux devoirs, aux notes, au cahier de texte, à une messagerie, à un ensemble de ressources et d'ouvrages numériques au travers de la bibliothèque, ou encore à l'agenda du collège. Par ailleurs, certains manuels numériques peuvent être proposés par le collège.



LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ORDINATEUR



LES LOGICIELS ACCESSIBLES

- **Créer des documents bureautiques**
Office 365 – suite bureautique
Ghostscript
- **Naviguer sur internet**
Microsoft Edge
- **Organiser ses idées**
Freeplane
- **Apprendre les mathématiques**
GeoGebra Classis 5
- **Dessiner et retoucher des images**
Paint 3D
- **S'initier à la 3D**
Blender
- **Enregistrer des sons**
Recording Studio dans Windows store
- **Regarder des vidéos**
Windows media player
- **S'initier au codage informatique**
Scratch 3
- **Consulter des manuels numériques**
BiblioManuels
Educadhoc
LeLivreScolaire
LibManuels

L'ACCÈS À INTERNET

**Votre ordinateur
se connectera
automatiquement
au wifi
du collège.**



Une navigation internet sécurisée

Internet est une mine d'information mais comporte aussi des dangers, c'est pourquoi il faut rester vigilant ! Pour cela, l'ordinateur portable est équipé d'un dispositif de filtrage de navigation, de 3 navigateurs Internet et sécurisé (Microsoft Edge, Firefox, Chrome), et d'un moteur de recherche adapté et sécurisé (Qwant junior) afin de garantir la sécurité des mineurs dans leur exploration du web et des ressources numériques.

Rester vigilant et responsable !

Internet est un formidable outil d'information et de communication permettant d'échanger des idées, des contenus et des fichiers, d'appartenir à un réseau et de créer des liens.

Il faut cependant rester vigilant et prudent dans l'usage de cet outil, car Internet et les réseaux sociaux sont la source de nombreux dangers. Il est facile d'être victime de vol d'identité, de cyber-harcèlement ou de cyberdépendance.

Pour vous accompagner dans votre utilisation, voici quelques recommandations à suivre pour vous protéger.

Effacer les traces et contrôler ce qui est enregistré

- Se déconnecter des sites sur lesquels on a navigué.
- Verrouiller son ordinateur et penser à effacer régulièrement son historique de navigation.
- Utiliser le mode de navigation privée et clôturer manuellement les sessions ouvertes.
- Vérifier les traces : rechercher régulièrement son nom dans un moteur de recherche et s'abonner à une alerte à son nom.
- Installer un module bloqueur de publicités sur son navigateur.
- Ne pas hésiter à refuser les cookies (préférences / sécurité du navigateur).
- Contrôler et supprimer les anciens contenus.

Choisir un pseudo et changer les mots de passe

- Ne pas dévoiler son identité, utiliser des pseudos.
- Utiliser un mot de passe efficace : plus de 8 caractères, sans lien avec son détenteur + majuscules + ponctuation + chiffres.
- Créer plusieurs adresses mail selon les activités en ligne.
- Protéger ses données personnelles et sa vie privée.
- Ne remplir que les champs obligatoires sur les formulaires.
- Ne pas communiquer d'informations personnelles (numéros de téléphone, adresses, photos, vidéos, renseignements financiers) car elles sont archivées par les gestionnaires des sites et pourront être exploitées et détournées par des personnes mal intentionnées.
- Désactiver la géolocalisation sur son smartphone quand on ne s'en sert pas.
- Utiliser un cache-webcam.

Protéger son image, ses idées et celles des autres

- Ne pas publier une photo ou une vidéo sans demander au préalable l'autorisation des personnes qui sont représentées. Il convient de partir du principe que tout ce que qui est mis en ligne devient public.
- Partager des idées et des créations en respectant le droit d'auteur.

Liberté d'expression et vie privée

- Ne pas oublier que les propos ne doivent pas nuire à autrui ou être diffamatoires à l'égard d'une personne ou d'une communauté. Nous sommes responsables de ce que nous disons.
- Éviter de donner des informations trop personnelles sur soi, sa famille et ses amis.

Paramétrer son réseau social (options de confidentialité)

- En France, les réseaux sociaux ne sont pas autorisés en dessous de 13 ans.
- Limiter la diffusion de ses données personnelles : se demander qui peut voir les contenus, qui peut nous contacter, ce qui peut être diffusé sur Internet et être vu à partir d'un moteur de recherche.
- Il ne faut ajouter que ses vrais amis, les personnes qu'on connaît vraiment.
- L'ami d'ami n'est pas forcément notre ami. Paramétrer une audience par défaut plutôt stricte pour que seulement nos amis puissent voir nos contenus.
- Penser à désactiver la "reconnaissance faciale" sur les photos publiées sur Facebook.

**Plus d'infos sur
les dangers d'Internet
chez les jeunes**

violences.essonne.fr



ou Net Écoute : 3018 (appel gratuit)

EN PRATIQUE

La protection de l'ordinateur contre les virus informatiques

L'ordinateur est équipé du logiciel antivirus Windows 10 Defender. Ce logiciel se met à jour automatiquement lorsque l'ordinateur se connecte à Internet.

L'ordinateur possède également un filtrage Internet assuré par la solution OLFE0.

Attention :
pour que l'ordinateur reste bien protégé, ne supprimez pas ce logiciel et laissez les mises à jour se dérouler normalement.

Que faire en cas d'incident ?

L'ordinateur portable bénéficie d'une garantie d'un an couvrant les défaillances intervenant dans le cadre d'une utilisation normale. Cette garantie prend en charge les coûts des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la remise en état de fonctionnement du système. Les casses, vols, pertes des accessoires (chargeur, housse) ne sont pas pris en charge par cette garantie.

Dans le cadre d'un sinistre, le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation par le Département de l'Essonne.

Pour faire face à tous les incidents, le Département a mis en place une assistance technique au 01 75 25 40 93

Prix d'un appel local depuis un poste fixe, selon opérateurs.

Les lundis, mardis et jeudis de 16^h à 19^h

Les mercredis de 14^h à 19^h

Les samedis de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h

EN CAS DE PANNE OU DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'ORDINATEUR

- 1 Vérifiez que la batterie est chargée ou que l'ordinateur est correctement branché à l'aide du cordon et du boîtier d'alimentation ; relevez également l'état des voyants lumineux et l'éventuel message d'erreur.
- 2 Si l'incident n'empêche pas l'ordinateur de fonctionner, consultez les supports d'aide à votre disposition (manuel d'utilisateur).
- 3 Si vous n'avez pas résolu le problème, appelez le service d'assistance téléphonique, après avoir noté le numéro de série de votre ordinateur (positionnement de l'étiquette et sur l'étiquette apposée sur la convention).

Le technicien vous indiquera alors la marche à suivre.

Attention : toutes les données sont effacées lorsque le système d'origine est restauré. Pensez à faire régulièrement des sauvegardes des données personnelles sur une clé USB, un support optique type CD/DVD ou un disque dur externe.

EN CAS DE CASSE DE L'ORDINATEUR

En cas de défaillance non prise en charge par la garantie constructeur, l'ordinateur ne sera pas remplacé.

EN CAS DE VOL DE L'ORDINATEUR

L'ordinateur est équipé d'un logiciel antivol informatique et d'un marquage spécifique au Département de l'Essonne dans le but de limiter les vols et de réduire sa valeur commerciale de revente. Si l'ordinateur est déclaré volé, un serveur central reçoit l'ordre de rendre le système inutilisable lors de la connexion à internet par l'utilisateur frauduleux. De plus, il est possible d'intégrer un mot de passe à l'ouverture de l'ordinateur et de le protéger ainsi contre le vol ou l'utilisation par des tierces personnes.

En cas de vol de l'ordinateur, quelles que soient les circonstances :

- 1 Signalez le vol au service d'assistance téléphonique, et déposez plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie.
- 2 Le Département vous envoie un courrier détaillant la procédure, accompagné d'un formulaire à remplir.
- 3 Retournez le formulaire rempli au Département, et suivez les consignes indiquées en matière d'assurance (il est possible de souscrire une assurance spécifique).

En cas de vol, l'ordinateur ne sera pas remplacé par le Département.

EN CAS DE PERTE DE L'ORDINATEUR

La procédure est la même qu'en cas de vol, excepté le dépôt de plainte.

Attention : nous vous invitons à examiner votre contrat d'assurance habitation et responsabilité civile. Certaines compagnies d'assurance couvrent les risques liés à la perte de l'ordinateur qui vous est confié, d'autres non.



Mode d'emploi

Chaque élève possède un identifiant de son établissement. Cet identifiant est sous la forme de : prenom.nom@colleges91.fr

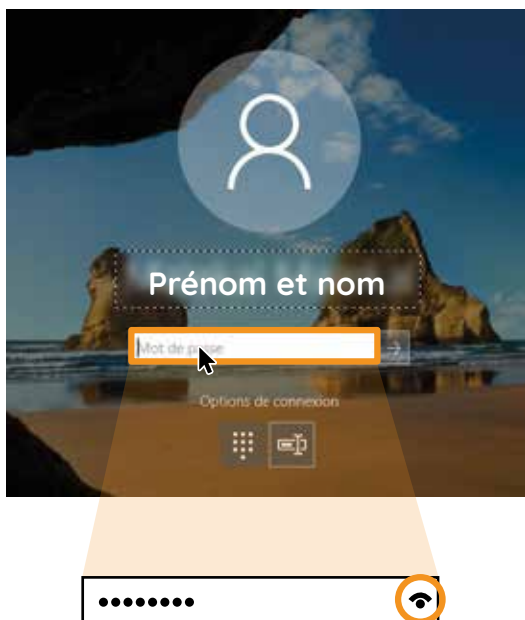
Pour les noms composés, un tiret (-) sépare les patronymes. Le mot de passe de départ est Azerty123. Celui-ci devra être changé lors de votre première connexion.

Grâce à cet ordinateur, vous avez à votre disposition tous les outils Microsoft Office 365 (Word, Excel, Powerpoint...) accessibles depuis votre navigateur Microsoft Edge.

Des stratégies de sécurité sont mises en place pour protéger votre ordinateur, et vous protéger. Des alertes seront envoyées aux administrateurs si des manipulations qui contournent les règles de sécurité sont effectuées.

En cas de manquements graves de la convention que vous avez signée lors de la réception des ordinateurs, les administrateurs, chefs d'établissements, et le Département de l'Essonne se réservent le droit de vous reprendre le matériel.

SE CONNECTER À SON COMPTE



Sous vos prénom et nom, vous devez renseigner le mot de passe.

Le mot de passe de départ est **Azerty123** respectez bien la majuscule.

Cliquez sur le symbole dans le **cercle orange** pour afficher les caractères.

SE CONNECTER AU WIFI

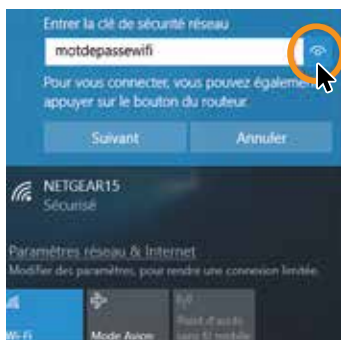


1 Cliquez sur l'icône Wifi.

Vous allez voir apparaître tous les réseaux Wifi disponible autour de vous.



2 Cliquez sur le Wifi de la box Internet souhaitée.



3 Entrez la clé de sécurité et cliquez sur «suivant».

Si vous ne la connaissez pas, vous la trouverez généralement sous le boîtier de la box.



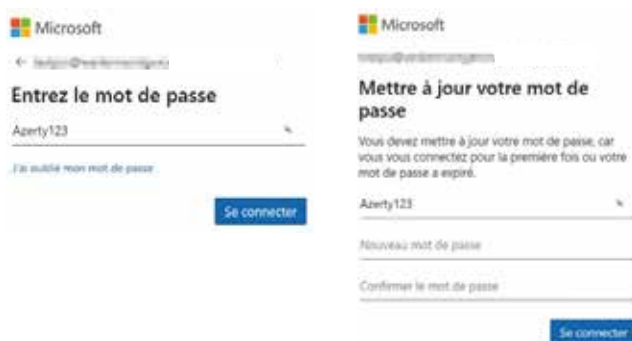
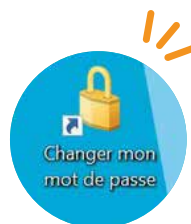
4 Autorisez les autres PC et appareils de ce réseau à détecter votre ordinateur.



5 Vous êtes maintenant connecté à Internet.

CHANGER SON MOT DE PASSE

Lors de votre première connexion,
vous devez changer le mot de passe.
Cliquez sur le bouton suivant :



- 1 - Saisissez le mot de passe actuel **Azerty123**
- 2 - Renseignez un nouveau mot de passe (il doit contenir 8 caractères minimum, 1 majuscule, 2 chiffres)
- 3 - Confirmez le mot de passe choisi
- 4 - Validez en cliquant sur **Se connecter**

BASE DE CONNAISSANCE OFFICE 365



C'est quoi Office 365 ?

Office 365 regroupe toute la suite Microsoft Office ; accessible partout depuis n'importe quel navigateur et n'importe quel périphérique connecté à Internet (PC, Mac, tablettes, smartphones...).



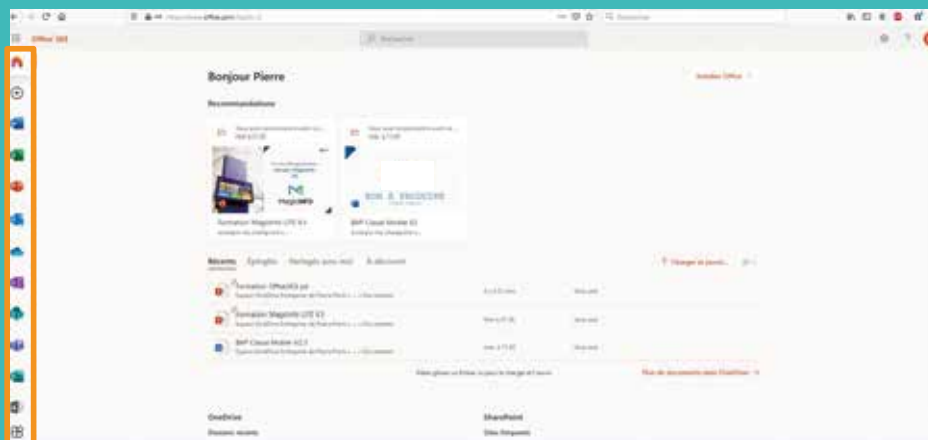
Pour ouvrir Office 365, cliquez sur l'icône sur votre bureau.



Pour connaître votre adresse, cliquez sur l'icône en haut à droite. Votre adresse apparaît ici.

Page d'accueil

La page d'accueil se présentera comme ceci :

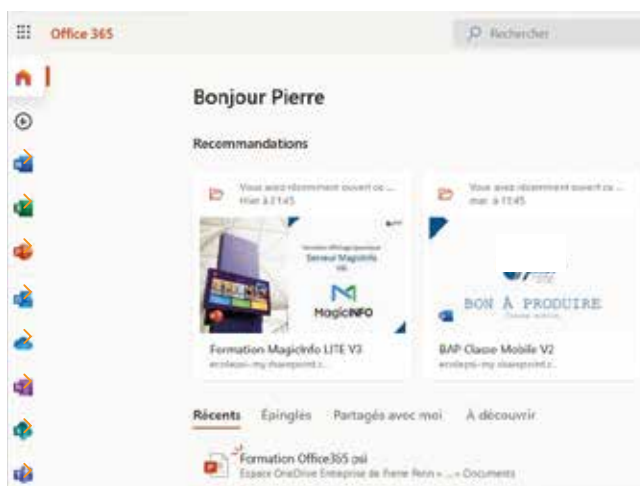


Vous trouverez la barre de menu sur la gauche.

Logiciels

Cliquez sur l'une des icônes pour que le logiciel s'ouvre dans une page web.

- Word
- Excel
- PowerPoint
- Outlook
- OneDrive
- OneNote
- Sway
- Teams





Word

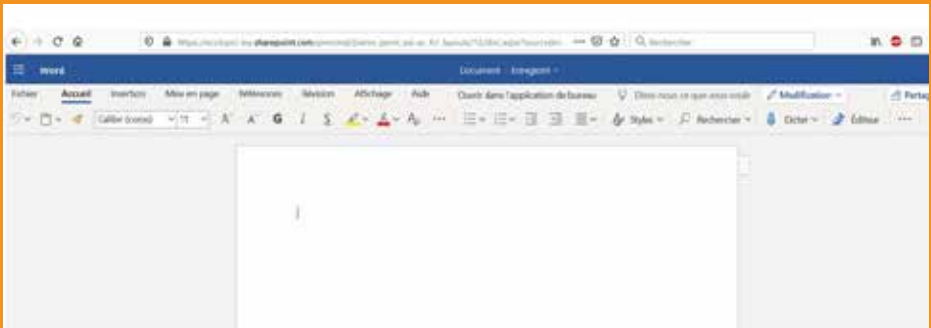
Microsoft Word est un logiciel de traitement de texte.

Créez un nouveau document, vierge ou à partir d'un modèle.



Ouvrez un document à partir de votre ordinateur.

Votre document s'ouvre dans une nouvelle page. Le logiciel web s'utilise de la même manière que l'application bureau.

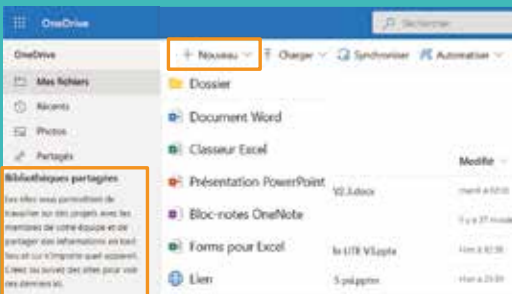
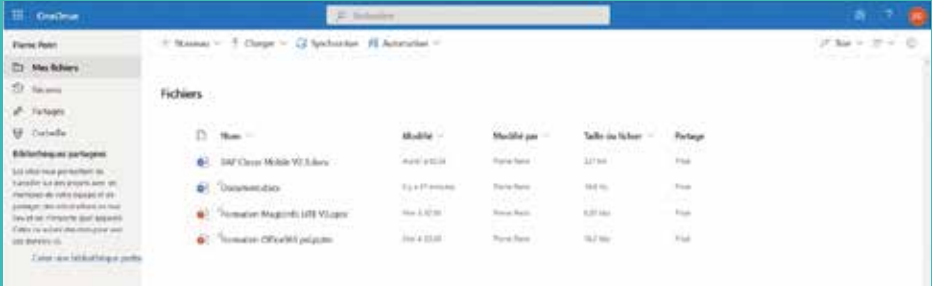


Plus besoin de sauvegarder votre travail, tout s'enregistre instantanément dans OneDrive. Pour enregistrer votre travail sur le PC, il faudra le faire manuellement.



OneDrive

Microsoft OneDrive est un Cloud, c'est-à-dire un logiciel de stockage de documents. En enregistrant sur ce Cloud, vous pourrez y avoir accès de n'importe où. Il vous faut simplement une connexion Internet.



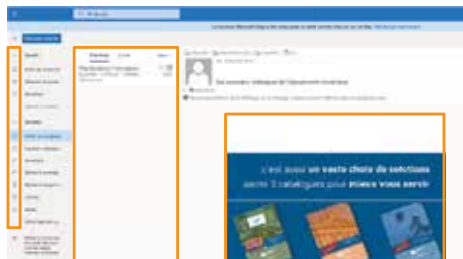
Vous pouvez organiser votre aborescence en créant de nouveaux dossiers et sous-dossiers pour apporter plus de clarté. Vous pouvez également créer des bibliothèques partagées.



Outlook

Microsoft Outlook est un service de messagerie web.

Barre de menus



Aperçu du mail sélectionné

Visualisations des mails










NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

LES BONS
GESTES

Internet réseaux sociaux



-  IL EST INTERDIT DE TÉLÉCHARGER DES MUSIQUES OU DES FILMS SUR LES SITES NON OFFICIELS.
-  NE JAMAIS DONNER SES VRAIES COORDONNÉES SUR INTERNET, MAIS UTILISER TOUJOURS UN PSEUDO OU UN AVATAR.
-  IL EST INTERDIT DE MONTRER LA PHOTO DE QUELQU'UN SANS SON ACCORD, MÊME CELLE D'AMIS.
-  TOUT CE QUI EST POSTÉ PEUT ÊTRE VU PAR TOUT LE MONDE... MÊME SUR UN COMPTE PRIVÉ.
-  IL EST INTERDIT DE DIFFUSER L'IMAGE DE QUELQU'UN EN TRAIN DE SE FAIRE FRAPPER.
-  CE QUI EST POSTÉ SUR INTERNET OU LES RÉSEAUX SOCIAUX PEUT TOUJOURS RESSORTIR, LONGTEMPS APRÈS, MÊME SI L'ON CROIT L'AVOIR SUPPRIMÉ.
-  IL EST INTERDIT DE DÉTENIR L'IMAGE D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 18 ANS NUE.
-  SI ON REÇOIT UN FICHIER QUI NOUS MET MAL À L'AISE, IL FAUT SE DÉCONNECTER ET EN PARLER !
-  SE MOQUER OU INSULTER QUELQU'UN EST INTERDIT, MÊME EN LIGNE. LES CONSÉQUENCES PEUVENT ÊTRE TRÈS GRAVES.

Plus d'infos sur
les dangers d'Internet
chez les jeunes

violences.essonne.fr

